

Paris, le 09 juin 2020

Mesdames, Messieurs les
Présidents/Gérants des écoles agréées

Copie : Mesdames, Messieurs les
Présidents de Ligues,
Mesdames, Messieurs les Présidents de
Comités Départementaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents des
associations affiliées.

Nos réf. 2020.0471

Objet : dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19 | **n° 12** | **reprise des activités**

Mesdames, Messieurs,

Le Premier Ministre s'est exprimé le jeudi 28 mai afin de présenter le plan gouvernemental de déconfinement (phase 2) à partir du 02 juin.

Vu le nouveau décret du 31 mai et compte tenu du maintien de l'état d'urgence sanitaire en France jusqu'au 10 juillet 2020, le calendrier initialement envisagé a été modifié par la Fédération.

Pour notre activité sportive, les propositions faites par la Fédération et **actées par le ministère (ce matin seulement)** pour la reprise de l'activité doivent permettre un redémarrage progressif dans les meilleures conditions afin de garantir la santé et la sécurité de tous.

Pour ces raisons, la Fédération, délégataire du Ministère des Sports, a décidé une reprise de l'activité par étape.

Le nouveau calendrier est arrêté ainsi :

PARACHUTISME

- × **Etape 1** : 13 juin reprise de l'activité pour les pratiquants autonomes (BPA minimum), pratique individuelle (pas de sortie accrochée et pas de contact en chute)
- × **Etape 2** : 20 juin reprise de l'activité pour les titulaires du Brevet B, pratique individuelle (pas de sortie accrochée et pas de contact en chute)

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N° Orias 14000826 - www.orias.fr

- * **Etape 3** : 22 juin reprise de l'activité pour les titulaires du Brevet A & de l'activité tandem (*tandem : sous réserve de la validation du ministère des sports et du ministère de la santé*)
- * **Etape 4** : 01 juillet reprise de l'activité débutant PAC et TRAD

ASCENSIONNEL

- * **Etape 1** : 13 juin reprise de l'activité à partir du brevet B (hors zone orange)
- * **Etape 2** : 22 juin reprise de l'activité baptême et école (*tandem : sous réserve de la validation du ministère des sports et du ministère de la santé*)

VOL EN SOUFLERIE

- * **Etape 1** : 13 juin reprise de l'activité pour les pratiquants autonomes (en soufflerie fixe et/ou mobile), pratique individuelle (hors zone orange)
- * **Etape 2** : 22 juin reprise de l'activité baptême et élève (*sous réserve de la validation du ministère des sports et du ministère de la santé*)

Ce calendrier est d'application stricte (sauf nouvelle consigne de la Fédération)

Il conviendra aussi de vous rapprocher des autorités préfectorales et locales et de vous soumettre aux décisions émises.

Bien évidemment, il en ressort de la responsabilité et du choix de chaque structure de ré ouvrir (ou non) en fonction des possibilités de respecter les consignes sanitaires.

Chaque structure sera destinataire du plan fédéral complet par voie électronique (très rapidement) indiquant les mesures et précautions générales et particulières ainsi que les dispositions communes et spécifiques à chaque activité (vol en ascensionnel / vol en soufflerie et /ou de saut en parachute). Ce plan sera accompagné d'annexes, d'affiches et d'informations utiles à la prévention. **Ce nouveau plan annule et remplace la version antérieure (version du 11 mai 2020).**

Compte tenu de la durée d'interruption, il est demandé à tous les moniteurs de reprendre individuellement et progressivement l'activité. La reprise des pratiquants devra suivre la même logique ; les exercices devront être simples, progressifs et contrôlés par les encadrants.

Avant toute reprise en vol et quel que soit le niveau des pratiquants, les consignes de sécurité et les rappels pédagogiques individuels devront être revus et vérifiés par les personnes compétentes.

Une vigilance accrue devra vous guider dans ces premières semaines de reprise.

Jusqu'au 22 juin prochain et afin de prendre en compte la notion de progressivité et de non contact, le taux maximum de remplissage des avions est fixé à 78% (arrondi à l'unité inférieure). Il pourra être amené à évoluer en fonction du respect des règles et de la situation sanitaire.

Nous comptons sur votre sens de la responsabilité pour conduire cette reprise d'activité dans les meilleures conditions.

Le directeur technique national est chargé de veiller à l'application stricte de cette reprise.

POUR RAPPEL

Le site officiel <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> reste toujours consultable.

Les "gestes « barrière »" sont toujours et encore plus d'actualité, ne les oubliez pas :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

La Fédération se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec mes salutations sportives et tout mon soutien, je vous souhaite une bonne reprise.

David ROTH
Président

Bien cordialement